Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121017-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 4 décembre s'est réuni en séance publique à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20251210/17 :
Echange de terrain avec soulte - Commune de PLUNERET / Monsieur et Madame GUNEY Fatih et Nuriye – Parcelle ZD 1083 et ZD 1085

Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Jean-Yves COZIC, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS.
Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Philippe GOURAUD,
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Anthony CARO, Loïc HAREL, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 14- Pouvoirs : 1 - Votants : 15
Secrétaire de séance : François POMMOIS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 14 conseillers municipaux présents

---

Monsieur Philippe GOURAUD, informe l'assemblée que Monsieur et Madame GUNEY Fatih et Nuriye ont sollicité la Commune afin de faire l'acquisition d'une partie du domaine public communal jouxtant leur propriété situé 1, rue des îles afin d'y aménager plusieurs stationnements.

La Commune de PLUNERET, dans le même temps, a demandé à Monsieur et Madame GUNEY de céder une partie de leur terrain cadastré ZD 164 afin de pouvoir maintenir la continuité d'un cheminement piéton.

Le bureau municipal a donné un accord de principe à cet échange lors de sa séance du 18 février 2025.

Par délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2025, le domaine public a été désaffecté et déclassé.

Un document d'arpentage a été établi par le cabinet géomètre AG2M en date du 1er octobre 2025 matérialisant les parcelles nouvellement créées.

Le service des Domaines a émis un avis le 21 janvier 2025 et a établi un prix de 3 € le m².

M. GOURAUD présente la proposition d'échange avec soulte suivante :

Cession de parcelle par La Commune de PLUNERET à M. et Mme GUNEY :

Parcelle ZD 1083 : 3 € x 88 m² = 264 €

Cession de parcelle par M. et Mme GUNEY à la Commune de PLUNERET :

Parcelle ZD 1085 : 3 € x 43 m² = 129 €

La soulte en faveur de la Commune est donc de 135 € (264 € - 129 €)

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601766-20251211-DC2025121017-DE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE l'échange de parcelles tel que défini ci-dessus entre la Commune et M. et Mme GUNEY, ou toute personne physique ou morale s'y substituant ;**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre cette délibération et signer tous les documents nécessaires à son exécution.**

PLUNERET, le 11 décembre 2025
Le Maire,
Franck VALLEIN